

Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Boën

Commune de SOUTERNON

Mairie

31, Place de l'Eglise
42260 SOUTERNON
Tél : 04 77 65 54 56
souternonmairie@yahoo.fr
www.souternon.com



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2026**

**Arrêté municipal portant sur la réglementation
de la circulation Chemin des Deux Eaux**

Le maire de SOUTERNON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de réglementation de la circulation transmise par SPIE SA – SPIE CITYNETWORKS domiciliée à VENISSIEUX qui doit effectuer des travaux d'alimentation C4 production chemin des Deux Eaux à SOUTERNON

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons sur ce chemin

ARRETE :

Article 1. SPIE SA est autorisée à effectuer des travaux d'alimentation C4 chemin des 2 eaux à SOUTERNON

Article 2. Lors du chantier, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits Chemin des Deux Eaux du 02 au 13 novembre 2026 inclus, entre 8 h et 16 h, sauf les week-end et jours fériés

Le passage des piétons sera également interdit.

Article 3. La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place par SPIE SA.

Article 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5. Cet arrêté sera transmis aux services de la Gendarmerie et porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

A SOUTERNON, le 27/10/2026

Le Maire, Guy SIMON

